Image not found or type unknown

# Litige paypal contrefaçon sur ebay

Par **chuiiicool**, le **19/06/2014** à **16:59**

Bonjour, je viens demander un peu d'aide, j'ai acheté sur ebay un objet neuf en allemagne, en fait j'ai reçu une copie, je l'ai fais attesté par le fabriquant qui ma délivré un certificat.
j'ai ouvert un litige puis reclamation chez paypal, qui a tranché en ma faveur, sauf que pour etre remboursé on me demande de renvoyer l'objet qui coute 150€ au vendeur, le problème c'est que le vendeur est en fait en Chine, donc je dois payer 50€ euros de ma poche pour être remboursé.

je précise que je suis client intensif paypal depuis 10ans, et c'est mon premier souci !

c'est un scandale que je perde au final 50€ pour avoir été arnaqué !

pourtant dans les conditions d'utilisation de paypal au 17 juin 2014, qui figurent sur leur site, il est clairement mentionné qu'un article contrefait ne sera jamais renvoyer. les operateurs paypal au telphone me disent que ça à changé récemment, qu'ils ont des directives, et que maintenant il faut renvoyer l'objet et que les conditions ne sont pas a jour !!!??? comment peut on changer les conditions comme bon leur semble ? et appliquer autre chose que ce qui figure dans ces conditions noir sur blanc !
en gros ils me disent ou bien vous renvoyez l'objet ou bien on ne vous rembourse pas

si quelqu'un peut m’éclairer, me dire comment obliger paypal à appliquer ses conditions générales ? ou autre solution pour que je ne perde pas d'argent ?

Merci,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés